Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Centre de loisirs 082-218201127-20220707-CM20220707\_05-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022 AR Prefecture

## Tarifs des activités proposées lors des vacances scolaires et mercredis - Applicables à compter du 7 juillet 2022

	Familles domiciliées sur Moissac	s sur Moissac	
Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi journée avec repas
0 - 437	€,00,€	2,50€	4,00 €
438 - 630	7,00€	3,00€	5,00 €
631 - 760	€ 00,8	3,50€	6,00 €
761 - 890	8,50€	4,50 €	6,50 €
891 - 1020	10,00€	5,50 €	7,00 €
1021 - 1250	11,00€	6,00€	8,00 €
1251 - 1500	12,50 €	6,50€	8,50 €
1501 et plus	13,50 €	7,00€	9,00€
Transport bus mercredi		2,00 €	
Sortie	Une participation supplémentaire sera d	émentaire sera demandée en fonction des sorties	sorties

15,00 €	10,00€	20,00 €	Commune non conventionnée
10,00 €	7,50 €	15,00 €	Commune conventionnée
	s Moissac	Familles domiciliées hors Moissac	

Le Pass Accueil de la MSA sera déduit lors de la facturation sur présentation du justificatif.